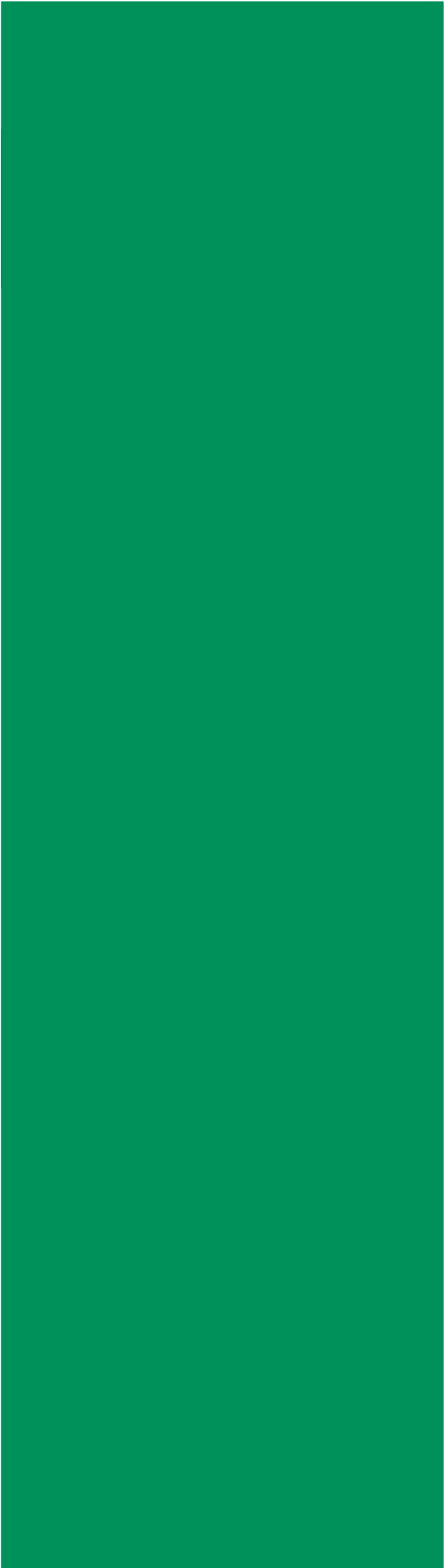




MULTIPAR OBLIG EURO

Rapport semestriel au 30 Juin 2026

Forme juridique : Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE
1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : PriceWaterHouseCoopers Audit

Sommaire

Etat du patrimoine	3
Répartition du portefeuille par Devise	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	5
Répartition du portefeuille par Pays	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	9
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes	10

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	205,278.02
Avoirs bancaires	122.97
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	7,516.93
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	243.18
Total des actifs détenus par l'OPC	213,161.10
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Emprunts	-
Dettes	-684.21
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	212,476.89

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 Les titres de capital émis par les sociétés par actions Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse EUR	96.61	96.30
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen Les titres de capital émis par les sociétés par actions Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières Les titres de capital émis par les sociétés par actions Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 Les titres de capital émis par les sociétés par actions Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19 Parts ou actions d'OPC - Fonds professionnels à vocations générale - Fonds professionnels spécialisés - Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI - OPCI et OPPCI - Autres parts ou actions d'OPC EUR	3.54	3.53
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.15	99.83

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Aéronautique	0.13	0.13
- Assurances	0.38	0.38
- Autres organismes de credit	0.13	0.12
- Banques et assurances	30.78	30.68
- Biens de consommation	0.19	0.19
- Bois et Produits de base	0.17	0.17
- Bureau	0.19	0.19
- Construction et matériaux de construction	0.84	0.83
- Distribution Energie	4.95	4.94
- Electrique - Electronique	0.57	0.56
- Hôtellerie - Loisir	0.23	0.23
- Immobilier et logement	2.34	2.33
- Machines et Véhicules	3.55	3.54
- Obligations d'etat, provinces	40.44	40.31
- Obligations institutions supranationales	0.55	0.54
- Obligations villes et communes	2.73	2.72
- Ordinateurs logiciels	0.52	0.52
- Produits Chimique	0.63	0.63
- Publicité - Communication	1.16	1.16
- Services divers	0.97	0.97
- Télécommunication	0.96	0.96
- Textiles et habillement	1.15	1.15
- Transports et matériel de transport	2.87	2.86
- Valeurs industrielles diverses	0.19	0.19
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs		

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	3.54	3.53
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.15	99.83

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Allemagne	13.44	13.40
- Autriche	0.52	0.52
- Belgique	5.94	5.92
- Espagne	14.69	14.64
- États-Unis d'Amérique	0.47	0.47
- Finlande	3.86	3.85
- France	26.52	26.44
- Grèce	0.29	0.29
- Italie	17.25	17.19
- Luxembourg (Grand-Duché)	2.15	2.15
- Norvège	0.29	0.29
- Pays-Bas	6.89	6.87
- Portugal	1.99	1.98
- Royaume-Uni	0.30	0.30
- Slovaquie (République slovaque)	0.82	0.82
- Suède	1.19	1.18
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	3.54	3.53
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.15	99.83

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	61,355,830.85	61,854,824.70
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	34,595,556.67	32,444,890.75
Total des mouvements	95,951,387.52	94,299,715.45

MULTIPAR OBLIG EURO

Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR001400ONA3	Classique	C	212,476,890.10	7,917,225.6775	26.8372	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.